

MODALITE DE DEMANDE DE CARTE MENSUELLE OU ANNUELLE

ABONNEMENT MENSUEL ou ANNUEL :

Toute personne de plus de 26 ans.

- carte mensuelle : coupon à 50,00 € à acheter tous les mois chez les dépositaires.
- carte annuelle : 500,00 € l'année.

ABONNEMENT MENSUEL JEUNE ou ANNUEL JEUNE :

Etudiants et jeunes de moins de 26 ans.

- carte mensuelle jeune : coupon à 25,00 € à acheter tous les mois chez les dépositaires.
- carte annuelle jeune : 250,00 € l'année.

Pièces à joindre au dossier :

- Fiche d'inscription complétée et signée.
- 1 photo d'identité.
- Demande de prélèvement + RIB pour les cartes annuelles.
- Règlement pour la carte annuelle ou annuelle jeune :
 - en une seule fois par chèque (à joindre au dossier)
 - par prélèvement en 10 fois de septembre 2020 à juin 2021 (télécharger le mandat de prélèvement SEPA sur notre site www.bihan.fr et joindre un RIB).

Les abonnements mensuels et annuels permettent de circuler sur le réseau BreizhGo.

Pour prendre le Bus ou le Tram, vous devez faire une demande de carte Korrigo chez Bibus.

Avec la carte annuelle, la carte Korrigo est créditée de 2 trajets par jour pendant un an.

Avec la carte mensuelle, vous devez faire valider votre carte Korrigo tous les mois à la gare routière ou chez Bibus après l'achat du coupon du mois.

Les cartes Korrigo arrivant à échéances doivent être refaites directement chez Bibus, 33 avenue Clémenceau 29200 BREST.

En application de la loi Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime, relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exerce par mail à informatique-libertes@bretagne.bzh ou par courrier postal auprès de Monsieur le Président de la Région Bretagne, 283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7."